

PLAN BLEU

Tous les services de l'IEM et du SESSAD sont concernés par les points d'actions suivants du niveau 2 et 3 du **PLAN BLEU** :

Tout salarié : prend connaissance de l'affichage, mentionnant les recommandations à mettre en œuvre.

La Direction : donne l'alerte et veille à la diffusion et à l'application du plan bleu. Elle procède à l'affichage des documents transmis par l'ARS. Elle vérifie que le nombre de personnes encadrant les jeunes est suffisant sinon, soit elle opère une modification des plannings si besoin afin que chaque personnel assure les tâches d'hydratation et de surveillance, soit elle procède au rappel du personnel en congés. Le secrétariat contacte les familles et reste en lien avec elles de façon constante en cas de problème.

Aucune sortie des jeunes ne sera autorisée les jours de canicule.

les services généraux : le personnel ferme les stores – intérieurs comme extérieurs – et volets. Il branche les ventilateurs dans chaque pièce. Il s'assure du stock suffisant de boissons fraîches ainsi que du nombre des brumisateurs à disposition.

le service éducatif : dans le cadre de la prise en charge des jeunes, il vérifie que les usagers sont hydratés suffisamment (prise régulière de boissons, utilisation de brumisateurs et, si nécessaire, prises de douches supplémentaires).

Le service paramédical : il adapte les plannings des usagers pour permettre de recentrer l'activité des personnels autour des tâches d'hydratation des résidents et de la surveillance de leurs paramètres cliniques.

L'infirmière : elle veille au bon déroulement des soins apportés aux jeunes et accompagne le personnel dans l'hydratation, les douches supplémentaires éventuelles, apportées aux usagers. En cas d'inquiétude, elle fait appel au médecin généraliste, salarié de l'association ou, le cas échéant, au SAMU en composant le 15.

Pour rappel : la zone de repli, en cas d'urgence canicule, est le groupe éducatif (groupe des « petits ») disposant d'un espace climatisé.

Une note de service sera affichée dès lors que l'alerte sera donnée par la Direction.

Fait à Fagnières, le 29.06.2015.
Michel TANGUY—directeur.